

Qu'ont en commun la Chine, et plus précisément la guerre commerciale que se livrent actuellement la Chine et les États-Unis, et le Brexit, cette sortie planifiée du Royaume-Uni de l'Union européenne? Ce sont tous des sujets abordés par COPACEL, l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses, lors de son assemblée générale annuelle le 19 décembre prochain à Paris.



La France papetière (Gracieuseté, COPACEL)

Non seulement ces sujets sont-ils d'actualité, mais en plus ils ont ou auront un impact sur l'industrie papetière. Dans le cas du Brexit, les effets seront perceptibles à court terme selon le Délégué général de COPACEL, Paul-Antoine Lacour. « Actuellement, sur tout le territoire européen, les procédures de dédouanement sont très légères, un peu comme dans un état fédéral. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la mise en place de contrôles douaniers, si acceptés, auront un impact sur le flux commercial transfrontalier. Au moment où nous nous parlons, la décision finale doit être prise avant la mi-décembre. L'assemblée générale, qui se déroule le 19 décembre, tombe juste à point ».

Et que dire des conséquences de la guerre commerciale, de ce véritable bras de fer que se livrent depuis plusieurs mois la Chine et les États-Unis de Donald Trump? COPACEL entend analyser les effets de ce conflit sur les flux internationaux et sur les flux des pâtes et papiers. Car la Chine, on le sait, contrôle une partie des échanges papetiers mondiaux. C'est le plus important consommateur de vieux papiers et carton. Si l'industrie canadienne est un exportateur de pâte de fibres vierges, l'industrie européenne (hormis la Scandinavie) dépend de l'exportation de vieux papiers et cartons. Et les principaux clients sont les Chinois, qui ne disposent pas de forêts pour fabriquer de la pâte vierge.



Or, la Chine n'achète plus n'importe quoi. « Avec un bon accès à une matière première de qualité, avec un bon triage, les Chinois sont acheteurs. Mais on a senti à partir du milieu de 2017, une réduction des exportations, la Chine n'acceptant plus la présence de contaminants

dans les vieux papiers et cartons, » explique M. Lacour. Il faut maintenant se débarrasser de matières comme les plastiques et les agrafes, ce qui inflige un coût supplémentaire aux producteurs. Par contre, la réduction des exportations a soulagé quelque peu le marché des vieux papiers et permis aux prix de relaxer d'autant. Il y a maintenant plus de vieux papiers et cartons disponibles, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix et fait fléchir les coûts d'acquisitions pour les producteurs. Selon M. Lacour, cette tendance n'est qu'un prélude à des modifications substantielles sur les marchés, celui-ci anticipant une fermeture quasi complète du marché chinois en 2020.

Quatre grands pôles de discussion

L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL) est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. Ses missions :

- Représenter l'industrie papetière vis-à-vis des tiers (pouvoirs publics, parlementaires,...) et des autres organisations professionnelles (MEDEF,...), ceci afin de permettre l'amélioration de sa compétitivité et le développement de ses marchés ;
- Accompagner les entreprises papetières en leur apportant différentes formes de services (statistiques, veille réglementaire, diffusion d'informations...) ;
- Contribuer à l'amélioration du dialogue social, ainsi qu'à celui de la sécurité des salariés et de la formation ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises papetières, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

Selon Paul-Antoine Lacour, COPACEL est à la France ce qu'est FPAC au Canada. D'ailleurs les deux organismes se rencontrent périodiquement, ainsi que l'American Forest & Paper Association. « On discute surtout de l'empreinte carbone de l'industrie, des ententes en vertu du protocole de Paris, des outils pour lutter contre la déforestation et de certification FSC, PEFC et SFI. En revanche COPACEL ne traite pas des questions liées aux industries du bois (scieries, panneaux...) car l'industrie papetière en France ne détient pas de tels actifs. Celles-ci sont d'intérêt pour l'industrie papetière, certes, mais dans un cadre plus global d'économie circulaire (utilisation des produits connexes de scieries).

COPACEL appuie ses missions sur quatre grands pôles, soit l'économie circulaire, l'énergie, la certification durable et la bioéconomie. « L'économie circulaire est un sujet d'importance en France et partout en Europe, enchaîne M. Lacour. On parle ici d'écoconception des papiers de façon à fermer la boucle du recyclage. C'est cette circularité qui mène l'industrie à éliminer le plastique de sa chaîne de production et, à l'échelle de la consommation tous les sacs en

plastique, les gobelets, les coton tiges et les pailles. Le but ultime visé est de stopper la croissance du 7^e continent, soit l'accumulation de plastiques dans les océans.

L'énergie ou l'utilisation énergétique du bois et des matières premières constitue le second pôle, pour COPACEL. L'objectif ultime : faire fléchir les émanations de CO₂ dans l'atmosphère. COPACEL suit un agenda politique actif, notamment au chapitre des subventions. « Que ce soit pour l'installation d'une chaudière de puissance ou de l'utilisation des plaquettes de scierie pour fabriquer de la pâte, COPACEL demeure à l'affût dans le but d'attirer les investissements locaux et étrangers. »

Avec l'adoption, le 8 novembre 2017, d'un accord de compromis entre la Commission, le Parlement et le Conseil européen, la nouvelle directive régissant le système européen d'échange d'émissions de gaz à effet de serre a été publiée le 19 mars 2018, après plus de deux ans de débats et d'examen. Il s'agissait de définir les règles de ce mécanisme pour la quatrième période, qui s'étend de 2021 à 2030, ceci afin de parvenir à l'objectif de réduction de 43 % des émissions de CO₂ en 2030 par rapport au niveau de 2005. Pour les industriels, cette réforme se traduit par une augmentation de la contrainte carbone. L'Union européenne entend confirmer ainsi sa position de leader dans la lutte contre le changement climatique : aucun autre pays n'impose de tels objectifs à son activité économique. COPACEL a toutefois accueilli avec satisfaction certains points de cette nouvelle directive : la protection contre les fuites de carbone est bien prise en compte (allocations gratuites de quotas de CO₂ pour les secteurs soumis à la concurrence internationale) et les différents secteurs industriels sont équitablement traités. En revanche, du fait du retrait accéléré des quotas sur le marché, le prix de la tonne de CO₂ devrait augmenter, ce qui est déjà le cas aujourd'hui.

La certification durable est un autre domaine avec lequel COPACEL compose, dont la certification FSC pour le bois contrôlé. En France, il s'agit d'un enjeu important puisque le couvert forestier est restreint et les propriétaires de terres à bois de petite taille. Enfin la bioéconomie ferme la marche, ce nouveau secteur d'avant-garde pour les nouvelles molécules du bois. Poussé par la volonté de renverser la tendance aux changements climatiques, la recherche pour de nouvelles applications tourne autour de produits à la fois biodégradables et/ou recyclables, comme par exemple la Micro et nanocellulose.

Comme chaque année, les usines productrices de pâtes de cellulose ont collectivement financé des projets de recherche menés par l'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement). Ces projets, destinés à améliorer leur approvisionnement en bois concernent les biotechnologies forestières, la sylviculture et l'exploitation forestière. Plusieurs projets se sont achevés en 2017. Ils permettront en particulier : d'augmenter la qualité génétique de certaines essences, de redynamiser les peuplements forestiers délaissés, et d'accroître la sécurité des collaborateurs des sociétés d'exploitation forestière.

On remarquera enfin l'absence de producteurs canadiens en France. En fait, Tembec (3 usines) et Cascades (une usine) ont toutes deux délaissé l'Hexagone en vendant leurs actifs. Tembec a cédé sa dernière usine de pâte à Rayonier alors que Cascades a vendu ses actifs papetiers français à l'Italienne Reno de Medici.



LA FRANCE PAPETIÈRE (2016)

- 75 entreprises
- 85 usines
- 12 454 salariés
- 30 machines à papier
- 5,3 G EUROS en chiffres d'affaires (papier et carton)
- **PÂTE :** production 1720 kilotonnes
 - Importation 1950 kt
 - Exportations : 518 kt
- **PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER**
 - □ □ • Consommation 5354 kt
 - Importations 978 kt
 - Exportations 2858 kt
- **PAPIERS ET CARTONS**
 - □ □ • Production 7984 kt
 - Importation 5094 kt
 - Exportation 4269 kt
 - Graphiques 3234 kt
 - Emballages 4530 kt
 - Hygiène 906 kt

www.copacel.fr

